



**HAL**  
open science

# Le statut du lycien et du grec dans les inscriptions pré-hellénistiques de Lycie

Florian Réveilhac

► **To cite this version:**

Florian Réveilhac. Le statut du lycien et du grec dans les inscriptions pré-hellénistiques de Lycie. Dialogues d'histoire ancienne. Suppléments, 2021, 22, pp.67-96. 10.3917/dha.hs22.0067 . hal-04022313

**HAL Id: hal-04022313**

**<https://hal.science/hal-04022313>**

Submitted on 16 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité

# Dialogues d'histoire ancienne

Supplément 22

L'Anatolie de l'époque archaïque à Byzance

Sous la direction de Anaïs LAMESA, Giusto TRAINA

Revue soutenue par  
l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS

Presses universitaires de Franche-Comté, 2021

## Contents

### Anatolia from the Archaic Period to Byzantium

Contents .....	6
Markus EGETMEYER, François LEFEVRE, Giusto TRAINA, Introduction .....	9-11

### I- Linguistic Exchanges and Interactions in Anatolia

Sarah BERNARD, On the Tracks of Anatolian Alphabets: Borrowings and Innovations .....	15-35
Milena ANFOSSO, Phrygian: a Balkan Language Lost in Anatolia.....	37-66
Florian REVEILHAC, The Status of Lycian and Greek in Pre-Hellenistic Inscriptions in Lycia.....	67-96
Roberta SCHIAVO, Cilicia in the in the Third Century BC: a Frontier Region in the Conflicts between Ptolemies and Seleucids.....	97-123
Anahide KEFELIAN, Overview of the Interactions between Roman Anatolia and the Kingdom of Armenia.....	125-153

### II- How History is Constructed : Anatolia and its Sources

Germain PAYEN, The War between Eumenes II and Pharnaces (182-179 BC): a Geopolitical Perspective on the Aftermath of the Apamean Treaty.....	157-181
William PILLOT, Civic Cults and Political Community of the City of Ilion in Troad .....	183-208
Anaïs LAMESA, Different Meanings of <i>Καταδοκία</i> in Strabo's <i>Geography</i> .....	209-225
Simone PODESTÀ, The History of Lycia: the Relationship between the Historiographical Fragments and the other Historical Sources.....	227-243
Guy LABARRE, Conclusions: Languages, Fonts and History of Anatolian Territories .....	245-246
<b>Geographic index .....</b>	<b>215-221</b>
<b>Prosopographic index.....</b>	<b>215-221</b>
<b>Abstracts.....</b>	<b>215-221</b>



## LE STATUT DU LYCIEN ET DU GREC DANS LES INSCRIPTIONS PRÉ-HELLÉNISTIQUES DE LYCIE

[Florian Réveilhac](#)

Presses universitaires de Franche-Comté | « Dialogues d'histoire ancienne »

2021/Supplément22 S 22 | pages 67 à 96

ISSN 0755-7256

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-dialogues-d-histoire-ancienne-2021-Supplément22-page-67.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses universitaires de Franche-Comté.

© Presses universitaires de Franche-Comté. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE STATUT DU LYCIEN ET DU GREC  
DANS LES INSCRIPTIONS PRÉ-HELLÉNISTIQUES DE LYCIE<sup>1</sup>

Florian RÉVEILHAC  
Sorbonne Université – UMR 8167 « Orient et Méditerranée »  
florian.reveilhac@gmail.com

La Lycie antique, à l'instar de l'Anatolie dans son ensemble et de ses régions côtières en particulier, fut une aire plurilingue, comme en témoignent les inscriptions en lycien, en grec et en araméen que l'on y a retrouvées. La présence de textes en araméen est évidemment attendue, puisque, après avoir conquis l'Ionie et la Carie, le général mède Harpagos, aux ordres de Cyrus le Grand, étendit la domination achéménide à la Lycie, en prenant Xanthos aux alentours de 540 av. J.-C. Pour autant, l'araméen, langue de l'État perse, fut loin d'être la langue majoritaire dans cette région, ainsi que le démontre la rareté des attestations en araméen parvenues jusqu'à nous, soit environ 5 % seulement des inscriptions retrouvées. L'araméen ne fut, en Lycie, que la langue de l'administration impériale et, en cela, son emploi fut limité. Le grec, en revanche, se rencontre dès le v<sup>e</sup> siècle av. J.-C. d'abord dans des inscriptions publiques, puis dans des épitaphes.

Les premiers contacts entre Lyciens et Grecs eurent probablement lieu dès l'époque archaïque, au moins dans le cadre d'échanges commerciaux. Il apparaît néanmoins que, entre le v<sup>e</sup> et le iv<sup>e</sup> siècle, le grec occupa une place de plus en plus importante, à la faveur de changements politiques. Cette étude se propose donc d'examiner la place réservée au lycien et au grec dans ces inscriptions, ainsi que leur évolution au cours des v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles. Après la conquête de la Lycie par Alexandre en

---

<sup>1</sup> J'adresse mes remerciements à l'organisatrice de la journée d'étude, A. Lamesa, ainsi qu'aux différents participants pour les remarques qu'ils m'ont adressées. Cette étude a été enrichie à partir d'un chapitre de ma thèse, amélioré grâce aux commentaires de H. Berthelot et de S. Minon : qu'ils reçoivent ici le témoignage de ma gratitude. Je remercie, enfin, H. C. Melchert, V. Pisaniello et S. Merlin pour m'avoir transmis des travaux non encore publiés. Je demeure, bien sûr, seul responsable des erreurs qui pourraient subsister.

334 av. J.-C., en effet, seul le grec est attesté dans les inscriptions privées et publiques au détriment de la langue épichorïque. Le grec continua même à être employé abondamment dans cette région durant l'époque de la domination romaine<sup>2</sup>.

J'examinerai d'abord le statut du lycien, employé comme la langue de communication à la fois publique et privée dans les inscriptions, jusqu'à son extinction brutale à l'écrit à la fin du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Le grec, quant à lui, connut différents usages selon les décennies. D'abord employé comme langue poétique, principalement dans des inscriptions publiques, il fit son apparition comme langue officielle en Lycie dès le milieu du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Seront examinés, en dernier lieu, l'emploi du grec et la question de la composition dans les inscriptions privées bilingues.

#### I- LE LYCIEN COMME LANGUE DE COMMUNICATION PUBLIQUE ET PRIVÉE

Langue anatolienne d'attestation fragmentaire, le lycien ne compte plus de traces écrites après les conquêtes macédoniennes à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Environ deux cents inscriptions sur pierre et sur céramique<sup>3</sup> et à peu près autant de légendes monétaires<sup>4</sup> sont parvenues jusqu'à nous. La plus ancienne d'entre elles remonte aux environs de 500 av. J.-C.<sup>5</sup> et consiste en un fragment d'*olpé* sur lequel figure le nom propre *Piniké*<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> Comme en témoigne l'anecdote rapportée par Dion Cassius (LX, 17, 4) selon laquelle Claude, alors consul, aurait déchu de sa citoyenneté romaine un ambassadeur envoyé de Lycie sous prétexte qu'il était uniquement hellénophone et ne comprenait pas le latin.

<sup>3</sup> Le *Corpus der lykischen Sprachdenkmäler* ou *TL-Projekt*, édité par l'Institut d'Archéologie classique et l'Institut de Linguistique de l'Université de Vienne, est en préparation depuis 1999, à l'initiative de J. Borchhardt et avec la collaboration de H. Eichner (pour une présentation détaillée de ce projet, cf. Borchhardt *et al.* 1997-1999 et Seyer 2003). En attendant sa publication, le corpus d'inscriptions en lycien est pour le moins éclaté entre différents recueils et articles. On nomme conventionnellement *TL* (= *Tituli Lyciae*) les inscriptions publiées par Kalinka 1901 et celles publiées à partir de Neumann 1979 par *N* (= *Nova inscriptio*) : elles sont réunies et consultables en ligne chez Melchert 2001, complété depuis par Christiansen 2019. Une très grande partie du corpus est consultable en ligne via *eDiAna*. Pour une présentation détaillée de la plupart des références, cf. Réveilbac 2018, p. 49-52.

<sup>4</sup> Plusieurs milliers de monnaies sont répertoriées dans différents catalogues numismatiques et articles dédiés à ce sujet. Les légendes monétaires, quant à elles, ont été réunies pour la première fois dans Mørkholm, Neumann 1978 et d'autres publications postérieures complètent ce répertoire : pour le détail, cf. Réveilbac 2018, p. 54-58.

<sup>5</sup> Il existe deux graffites plus anciens provenant de Rhodes, *TL* 300a et *TL* 300b, mais, en raison de leur brièveté, il est difficile d'affirmer qu'ils sont bel et bien rédigés en lycien (Neumann 1979, p. 11).

<sup>6</sup> *N* 313a. Ce nom pourrait être l'adaptation lycienne de l'anthroponyme grec Ἐπίνικος, après apharesè typique du lycien, cf. *Pulenzda* pour Ἀπολλωνίδης (Hajnal 1995, p. 89).

Les attestations en lycien se répartissent en trois formes principales : quelques graffites sur des éléments en céramique ou en métal, des légendes monétaires et, bien sûr, des inscriptions lapidaires. Les graffites remontent souvent à une date plus ancienne que les autres inscriptions que nous connaissons, mais sont aussi, en raison de leur taille très réduite, d'intérêt moindre pour ce qui concerne l'étude du lycien. Les monnaies, qui remontent aux <sup>v</sup><sup>e</sup> et <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècles av. J.-C., comportent des anthroponymes et des toponymes, sous leur forme abrégée la plupart du temps. Les inscriptions les plus substantielles sont bien entendu celles sur pierre, dont plus de cent soixante sont funéraires. Il est très malaisé de dater ces inscriptions avec précision, tout au plus peut-on les situer dans une ou plusieurs décennies. Parmi les inscriptions non funéraires, la plupart sont des inscriptions votives, mais on compte aussi deux décrets, à savoir *TL* 45 et *N* 326, un texte de propagande à la gloire du dynaste Xeriga-Gergis, sur la Stèle de Xanthos ou *TL* 44, ainsi qu'une trilingue gréco-araméo-lycienne qui instaure un nouveau culte dans un sanctuaire de Xanthos, la Trilingue du Létôon ou *N* 320.

### 1- Le lycien dans les inscriptions publiques

Le lycien est la langue officielle des Lyciens, en concurrence avec l'araméen, faiblement attesté dans la région, comme rappelé en introduction. Non seulement c'est le lycien qui est employé dans les légendes monétaires, pour indiquer le nom d'un souverain local, d'une cité ou encore d'une fonction<sup>7</sup>, mais c'est aussi dans cette langue que les dynastes locaux font célébrer leurs exploits. L'exemple le plus célèbre en est l'inscription *TL* 44 de la Stèle de Xanthos, également appelée Pilier inscrit, puisque la pierre correspond au pilier qui supportait la chambre funéraire du dynaste Xeriga (Gergis), sans doute érigé par le fils de celui-ci, Erbbina (Arbinas), vers 400 av. J.-C.<sup>8</sup> Les quatre faces du pilier sont inscrites avec des textes célébrant les hauts faits accomplis

<sup>7</sup> L'interprétation des légendes monétaires est souvent rendue difficile par le caractère abrégé de ces dernières. Il faut noter que, contrairement à ce que l'on a longtemps cru, le monnayage en Lycie n'était pas l'apanage des seuls dynastes locaux, puisque d'autres personnages, banquiers ou officiels, ont probablement frappé monnaie (Carruba 1996b, p. 211). Certaines légendes ne laissent apparaître que des sigles désignant l'autorité qui a émis : par exemple, <x> représente le *xñtavata*, c'est-à-dire le dynaste (*ibid.*).

<sup>8</sup> On trouvera des descriptions de la stèle et des discussions au sujet de l'auteur des inscriptions chez Childs 1979 ; Keen 1998, p. 9-10 et p. 129-131 ; Lotz 2017 (pour qui le monument fut érigé par Xerēi) ; Müseler, Schürr 2018. Un fragment retrouvé en 2013 a permis de compléter l'inscription en *TL* 44 a 32-40 et 44 b 31-43 : pour l'édition détaillée du texte, voir D. Schürr dans Dönmez, Schürr 2015, p. 132-146 ; voir aussi Christiansen 2019, p. 70-71.



par le souverain et qui s'organisent en trois parties principales, rédigées chacune en une langue différente :

- une première partie – 44 a 1-c 19 – en lycien (A), qui constitue un récit historique, d'après ce que l'on est en mesure d'en comprendre ;
- une deuxième partie – 44 c 20-31 – en grec, qui correspond à une épigramme<sup>9</sup> ;
- une dernière partie – 44 c 32-d 71 – en milyen ou lycien B<sup>10</sup>, dont le sens est encore très abscons pour l'heure.

Xeriga-Gergis exerça le pouvoir à la fin du v<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à Phellos, à Kandyba et à Tymnessos, ainsi qu'à Xanthos, où se trouvait son monument funéraire. Les cités voisines étaient contrôlées par des membres de la famille ou des vassaux : son fils Erbbina-Arbinas<sup>11</sup> administrait la ville côtière de Telmessos, tandis que Xerēi, l'un de ses proches, gouvernait sur la vallée du Xanthe, comme en témoignent les monnaies frappées à son nom qui furent retrouvées à Xanthos, mais aussi à Pinara, Tlos, Telmessos et Phellos. Tout semble donc indiquer que Xeriga était le membre senior d'un triumvirat, dont la capitale était Xanthos.

En dépit des zones d'ombre que comporte la Stèle de Xanthos, on sait qu'elle raconte les victoires militaires remportées par Xeriga<sup>12</sup>. Cela se déduit des nombreux noms propres qui s'y trouvent : des anthroponymes comme *Milasāntra* (Mélésandros), *Xerēi*, mentionné précédemment, *Kizzaprīna* / *Zisaprīna* (Tissapherne), *Humrxxa* / mil. \**Umrġga* (Amorgès), de même que plusieurs toponymes et ethniques, tels que *Tuminehi* (Tymnessos), *Xbane* (Kyaneai), *Mukale tewēt[e] Sāma* (Mycale en face de Samos), *Atāna* (Athènes) et *Atānazi* (Athénien), ou encore *Ijānis* (Ionie) et *Ijāna* (Ionien). Or, il se trouve que la plupart de ces noms nous sont connus grâce à des textes historiques grecs. On sait ainsi que, après une période au cours de laquelle la Lycie appartenait à la Ligue de Délos, les relations entre Athènes et les cités non grecques du sud de l'Asie Mineure se détériorèrent fortement au début des années 420 av. J.-C. :

<sup>9</sup> L'usage du grec dans cette épigramme est commenté *infra*, au point II. 1.

<sup>10</sup> Le milyen ou lycien B, connu grâce à deux inscriptions seulement, est un dialecte proche quoique distinct du lycien ou lycien A (Melchert 2003, p. 267, n. 3 ; Rieken 2017, p. 301 ; *pace* Carruba 1996a, p. 34-35, Starke 1982, p. 424 et 1997, p. 476, n. 108).

<sup>11</sup> Pour un arbre généalogique de cette dynastie, voir Thonemann 2009, p. 169. Un arbre légèrement différent se trouve chez Keen 1998, p. 220.

<sup>12</sup> La Stèle de Xanthos fait l'objet d'une analyse historique chez Thonemann 2009, p. 174-178, avec références.

Τοῦ δ' ἐπιγιγνομένου χειμῶνος Ἀθηναῖοι ναῦς ἔστειλαν [...] ἐτέρας δὲ ἐξ ἐπὶ Καρίας καὶ Λυκίας καὶ Μελήσανδρον στρατηγόν, ὅπως ταῦτά τε ἀργυρολογῶσι καὶ τὸ ληστικὸν τῶν Πελοποννησίων μὴ ἔωσιν αὐτόθεν ὀρμώμενον βλάπτειν τὸν πλοῦν τῶν ὀλκάδων τῶν ἀπὸ Φασήλιδος καὶ Φοινίκης καὶ τῆς ἐκείθεν ἠπείρου. Ἀναβάς δὲ στρατιᾶ Ἀθηναίων τε τῶν ἀπὸ τῶν νεῶν καὶ τῶν ξυμμαχῶν ἐς τὴν Λυκίαν ὁ Μελήσανδρος ἀποθνήσκει καὶ τῆς στρατιᾶς μέρος τι διέφθειρε νικηθεὶς μάχῃ.

L'hiver suivant [i. e. 430-429 av. J.-C.], les Athéniens firent partir des forces de mer : [...] six autres allaient en Carie et en Lycie, avec le stratège Mélésandros, afin d'exiger des paiements et d'empêcher que la piraterie des Péloponnésiens n'utilise cette base pour porter atteinte au trafic des cargos venant de Phasélis, de Phoinikè et des côtes avoisinantes. Ayant débarqué en Lycie, avec une armée formée d'Athéniens pris sur les navires et d'alliés, Mélésandros s'y fit tuer et perdit une partie de cette armée dans une défaite<sup>13</sup>.

Cette expédition, qui avait pour but de récupérer de l'argent et de protéger les routes commerciales des assauts portés par les pirates spartiates depuis Phasélis et Phoinikè, fut donc fatale pour le stratège athénien.

Thucydide rapporte également que, durant l'hiver 413-412, le général perse Tissapherne combattit Amorgès, fils bâtard de Pissouthnès, alors soulevé contre le Roi. Le rebelle fut défait par une flotte péloponnésienne, à Iasos, en Carie, et livré à Tissapherne<sup>14</sup>. La Stèle de Xanthos rapporte donc en langue vernaculaire différentes batailles du sud-ouest de l'Asie Mineure, auxquelles prirent part les Lyciens, notamment en tant que mercenaires employés par l'armée perse<sup>15</sup>.

## 2- Le lycien dans les inscriptions privées

Le statut officiel de la langue lycienne apparaît également au sein des inscriptions à caractère privé que constituent les épitaphes, qui représentent le contingent le plus important des textes conservés, avec environ 85 % du total<sup>16</sup>. Si elles présentent un intérêt limité pour la connaissance de la langue lycienne, en raison du caractère formulaire et, partant, répétitif des tournures syntaxiques et du lexique employés, elles sont en revanche précieuses pour comprendre le mode de fonctionnement des institutions locales. Ces textes funéraires mentionnent non seulement le propriétaire de la tombe,

<sup>13</sup> Thucydide, II, 69. Traduction légèrement modifiée.

<sup>14</sup> Thucydide, VIII, 28, 2-4. Pour une synthèse récente de ces événements, voir Hyland 2018, p. 53-75.

<sup>15</sup> À ce propos, voir Keen 1998, p. 228-229.

<sup>16</sup> Le Roy 1989, p. 221.

mais aussi les dispositions légales qu'il a prises pour ses occupants. Ils suivent un schéma précis, mis en lumière par T. Bryce et pouvant inclure les éléments suivants<sup>17</sup> :

- (a) présentation du propriétaire de la tombe ;
- (b) liste des personnes autorisées à occuper la tombe (souvent femme et enfants, mais pas seulement) ;
- (c) déclaration de ce qui constitue une violation de ces instructions ;
- (d) personnes ou institutions chargées de châtier les éventuels contrevenants, avec mention facultative de la sanction infligée ;
- (e) dispositions prises avec la *miñti*-, l'autorité locale composée d'anciens qui gèrait notamment les concessions funéraires<sup>18</sup> ;
- (f) parfois, mention d'un sacrifice à accomplir en l'honneur du défunt.

Exemples :

- TL 75 :

*ebēnē: xupā: m=ēne [pr]ñnawatē: tettm̄pe: | hñtihāmab: tid[ei]mi s=ene n̄te: tāti tdi | i[s] bazi: me=ije: ni hr[ppi] tātu: tike: mñē: ladā ti=(i)je | b[rypp]i: la[ti] hrppi=[(i)je me]=i: tadi: tike: kbi: m=ēne | tubidi: q[l]a[(j)]=eb[i s]e malija: se t[asa]: miñtaba*

(a) Cette tombe, Tettm̄pe, fils de Hñtihāma, l'a construite, et la banquette sur laquelle on le déposera, (b) qu'on n'y pose personne par-dessus sauf (?) sa femme. (c) Quiconque placera quelqu'un au-dessus d'eux, (d) le sanctuaire ici et Maliya et les serments de la *miñti*- le puniront.

- N 306 :

*ebēn[n]ē: prñnaw[ā]: m=ē=ti prñnawatē: piñteusi: tewinaza: idazzalab: tideimi: hrppi: ladi: | ebbi: se=tideime: ebbye: [m]=ene: n̄tepi=tāti: hrzzi: prñnawi: piñteusi: se=lādā: ebbi: kbi: tike: me=n̄te | ne: bri(j)=alahadi: tike: atlahi: tibe=kbiyehi: hri=n̄te=me=i: alahadi: tike: atlahi: tibe=kbiyehi: me=i: mähāi: | httēñ: lātāi: se=heledi: s=ene=itlehi: qāñti: trñmili: huwedri*

(a) Ce monument, Piñteusi *tewinaza* (titre ?), fils d'Idazzala l'a construit (b) pour sa femme et ses enfants. Et ils le placeront dedans, Piñteusi et sa femme, dans la chambre haute. (c) On ne disposera personne d'autre en haut à l'intérieur, personne de sa propre famille ou d'une autre. Si quelqu'un dispose une personne en haut à l'intérieur, de sa famille ou d'une autre, (d) il sera responsable devant les dieux des morts et Heledi, et tout l'*itlehi*- (fédération) lycien le jugera.

<sup>17</sup> Bryce 1986, p. 72.

<sup>18</sup> Sur les occurrences du nom de la *miñti*- et le rôle de cette assemblée, voir Schürr 2008.

Ces inscriptions funéraires sont donc de nature privée, mais elles sont aussi en lien direct avec la sphère publique en raison des détails juridiques qu'elles comportent. Et, par le fait même de mentionner toutes les dispositions légales qu'a prises le propriétaire de la tombe auprès des organismes officiels que sont la *minti-* ou l'*itlehi-*, elles démontrent que c'est bien le lycien qui constitue la langue officielle du pouvoir municipal.

Cela est d'ailleurs corroboré par le fait que, dans des épitaphes bilingues plus tardives<sup>19</sup>, la formule grecque de menace et de sanction à l'encontre d'éventuels profanateurs<sup>20</sup> diffère de la version lycienne en omettant les mentions légales. Ainsi, en TL 6 (entre 360 et 330 av. J.-C.) :

*ebēññē ñtatā m=ene=prññawātē pulenjda mullijeseb se dapara pulenjdah puri|himetebe  
pr[ñ]n[e]zijeji hrppi lada epttebe se=tideime se=ije ti=(e)seri ta|di tike ñtat[a] ebehi  
me=ije [hñēm]i punamaðði aladahali ada L*

Cette chambre funéraire, Pulejda fils de Mullijesi, et Dapara fils de Pulejda, membres de la maison de Purihimete, l'ont construite pour leurs femmes et leurs enfants. Et quiconque dépose quelqu'un dans cette chambre-ci, qu'il y ait pour lui la colère de tous et pour celui qui s'occupe du dépôt (une amende de) 5 adas.

τοῦτο τὸ μνήμα ἐργάσαντο Ἀπολλωνίδης Μολλισιος καὶ Λαπαρας | Ἀπολλ[ω]νίδου Πυριματιος  
οἰκεῖοι ἐπὶ ταῖς γυναιξὶν ταῖς ἑαστῶν | [κα]ι τοῖ[ς] ἐγγόνιοις· καὶ ἂν τις ἀδικήσῃ τὸ μνήμα τοῦτο  
| ἐξώλεα [κ]αὶ πανώλεα εἴη ἀστώϊ πάντων

Ce monument, Apollonidès fils de Mollisis et Laparas fils d'Apollonidès, membres de la maison de Purimatis, l'ont construit pour leurs femmes et leurs enfants ; et si quelqu'un endommage ce monument, qu'il y ait pour lui ruine complète et destruction de tout.

Dans cette épitaphe, le montant de l'amende – « 5 adas » – est mentionné dans la version lycienne, mais pas dans son pendant grec, qui ne délivre qu'une formule de malédiction assez générale, ce qui nous invite à penser qu'il incombait au lycien de transmettre ce genre d'informations et non au grec<sup>21</sup>.

Que le lycien soit employé comme langue officielle et principale en Lycie ne surprend guère, bien sûr. Ce qui peut nous étonner c'est plutôt de rencontrer du grec au sein même de textes lyciens en période pré-hellénistique.

<sup>19</sup> Les inscriptions privées bilingues sont examinées en détail ci-dessous, au point III.

<sup>20</sup> Sur les formules de sanction dans les épitaphes lyciennes en général, voir Christiansen 2009.

<sup>21</sup> En ce sens, voir déjà Dardano 2015, p. 212-213.

## II- LES EMPLOIS OFFICIELS DU GREC EN LYCIE PRÉ-HELLÉNISTIQUE

Avant l'arrivée d'Alexandre le Grand en Lycie, le grec connaît différents emplois, liés à la situation politique de la Lycie : des inscriptions officielles métriques sont attestées au cours de la période dynastique, c'est-à-dire jusqu'aux environs de 360 av. J.-C., tandis qu'ensuite, après le rattachement de la Lycie à la satrapie carienne des Hécatomnides, le grec fut employé à côté du lycien dans des inscriptions publiques<sup>22</sup>.

### 1- Les premières attestations en langue poétique

Les premiers témoignages en langue grecque retrouvés en Lycie datent du tout début du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., ce qui plaide en faveur de contacts entre les Lyciens et les Grecs au moins dès l'époque archaïque<sup>23</sup>. Alors que l'on a vu que le lycien constituait la langue du pouvoir local, le grec apparaît dans des inscriptions publiques métriques<sup>24</sup> xanthiennes datant du règne d'Erbina-Arbinas, fils de Xeriga-Gergis, c'est-à-dire durant les dernières décennies du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : sur deux des faces de la statue d'Erbina-Arbinas, dans une dédicace bilingue à Artémis par ce même dynaste, ainsi que dans une épigramme insérée au milieu du long texte lycien de la Stèle de Xanthos (Pilier inscrit).

La base d'une statue dédiée à la déesse Létô qui devait représenter Erbbina-Arbinas, fils de Xeriga-Gergis, comporte des inscriptions sur chacune de ses faces. Tandis que les faces C et D présentent des inscriptions en lycien – répertoriées comme N 324 et 325 –, les faces A et B arborent des poèmes rédigés en grec. On peut lire, sur

<sup>22</sup> Sur les grandes périodes de l'histoire lycienne, voir Le Roy 1989, p. 222-223.

<sup>23</sup> Rappelons d'ailleurs que la cité de Phaselis, à l'est de la Lycie, fut une colonie rhodienne fondée en 691-690 av. J.-C. par Lindos (Blumenthal 1963, p. 128-132 ; Keen, Hansen 2004, p. 1140-1141) et que les Phasélites étaient tenus pour grecs (Plutarque, *Cimon*, XIV, 3). Les contacts entre Lyciens et Grecs trouvent leur plus grande manifestation dans l'alphabet lycien, qui présente plusieurs indices d'emprunts à l'alphabet « rouge » de Rhodes et à l'alphabet « bleu foncé » ionien : pour une présentation de l'alphabet lycien et de ses origines, avec références, voir Réveilbac 2018, p. 61-73.

<sup>24</sup> Parmi les toutes premières inscriptions en grec, on compte cet hexamètre retrouvé sur le fragment du pied d'une coupe (Metzger 1972, p. 166, n° 386 ; Hansen 1983, p. 259, n° 465) : Κιμμερίος με ἔκλεψε[ν] ἔπειτ' ἔκπινε μ' ἄμυστιν. Ce vers peut recevoir deux interprétations, selon la lecture que l'on fait de la forme élidée ΕΠΕΙΤ : ou bien cette dernière représente la conjonction de subordination homérique ἔπειτε, auquel cas l'on traduira par « Le Cimmérien m'a volée après m'avoir bué d'un seul trait », ou bien, comme le suggère H. Metzger, il faut y voir ἔπειτα et traduire « Le Cimmérien m'a volée et ensuite il me buvait d'un seul trait chaque fois qu'il le voulait » (Metzger 1972, p. 166-170). Il est probable que l'auteur du graffiti était d'origine ionienne orientale, à en juger par la forme du *lambda* et l'emploi du digramme ΦΣ et non de *psi* dans ἔκλεψε[ν] (Jeffery 1990, p. 66).

la face A<sup>25</sup>, une longue épigramme consistant en dix-sept hexamètres, immédiatement suivis d'un distique élégiaque correspondant à la signature du poète :

Σύμμαχος Εὐμήθεος Πελλανεύς μάντις ἀ[μύμων] | δῶρον ἔτευξε ἐλεγῆια Ἄρβινοι εὐσυνέτως  
Symmachos fils d'Eumédès, de Pellana, devin sans reproche, a composé cette « élégie »,  
présent pour Arbinas, témoignage de son art<sup>26</sup>.

C'est donc un poète itinérant originaire d'Achaïe qui a composé ces vers à la gloire du dynaste Erbbina-Arbinas et des victoires que ce dernier a remportées sur Xanthos, Pinara et Telmessos, notamment. Mais Symmachos est plus qu'un poète puisque, comme un Calchas dans l'*Illiade*<sup>27</sup> ou un Mélampous dans l'*Odyssee*<sup>28</sup>, il s'autoproclame μάντις ἀμύμων « devin sans reproche ». Il est tout à fait probable que Symmachos suggéra au dynaste lycien d'aller consulter l'oracle d'Apollon à Delphes dans le but d'interroger le dieu sur l'opportunité de consacrer une statue à Létô, comme l'indiquent les vers 8 et 9 du poème :

τῶν μνημεῖα ἀνήθεκε θεοῦ φραδαῖ Ἀπόλλ[ωνος] | Πυθῶι ἐρωτήσας  
il consacra le souvenir de ces exploits sur le conseil du dieu Apollon, qu'il interrogea à  
Pythô.

Arbinas, en cela, ne différerait pas d'un Cyrus qui fit mander le devin grec Silanos ou d'autres souverains anatoliens qui envoyèrent des théories consulter l'oracle de Delphes<sup>29</sup>. Bien qu'il n'existe aucune preuve qu'un Lycien eût consulté l'oracle de Delphes dans les différents témoignages<sup>30</sup>, il n'y a aucune raison de douter de la véracité de ces vers. La face B<sup>31</sup>, quant à elle, fait apparaître un texte qui n'est probablement pas un seul et même poème, mais plutôt un groupement de plusieurs petits poèmes. Il est, en effet, possible de distinguer cinq éloges mis bout à bout, certains – 1-7 et 20-30 – rédigés en hexamètres, les autres – 8-13, 14-19 et 31-34 – consistant en des distiques élégiaques. En plus de ces différences formelles, le sens même des vers, quoique malaisé à interpréter avec précision en raison de leur caractère très fragmentaire, plaide

<sup>25</sup> Hansen 1989, p. 888, v. 1-19.

<sup>26</sup> Traduction de Bousquet 1975, p. 145.

<sup>27</sup> Homère, *Illiade*, I, 92.

<sup>28</sup> Homère, *Odyssee*, XI, 291.

<sup>29</sup> Picard 1980, p. 259-260 ; Bousquet 1992, p. 166.

<sup>30</sup> On ne trouve, en effet, aucune mention d'Arbinas ni d'un quelque autre Lycien dans les différents ouvrages consacrés à l'oracle de Delphes : Amandry 1950 ; Parke, Wormell 1956 ; Fontenrose 1978.

<sup>31</sup> Hansen 1989, p. 888, v. 20-53.

en faveur d'une division en plusieurs petits poèmes<sup>32</sup>. Tous semblent néanmoins avoir exactement le même sujet, à savoir la louange d'Erbbina-Arbinas, en célébrant les victoires militaires qu'il remporta dans son jeune âge et la piété religieuse dont il fit preuve en consacrant cette statue<sup>33</sup>.

C'est au Létôon que fut retrouvée la base d'une statue dédiée à la déesse Artémis. Sur la face antérieure de ce bloc de calcaire figure une épigramme grecque composée de trois distiques élégiaques, suivie, après un *vacat*, de la signature du poète. La base étant très abîmée sur le côté droit, les vers sont tous incomplets. Sur la face gauche se trouvent deux lignes rédigées en lycien qui correspondent à l'inscription *N* 311. Le nom de l'auteur de ce texte est perdu, mais il se désigne lui-même comme παιδοτριβας, avec une finale typiquement dorienne, indiquant par là même son origine occidentale, la forme ionienne-attique étant en -ης (παιδοτριβης)<sup>34</sup>.

La Stèle de Xanthos, présentée précédemment<sup>35</sup>, comporte, entre une inscription en lycien et une autre en milyen, l'épigramme grecque suivante :

[E]ξ οὗ τ' Εὐρώπην [A]σίας δίχα πόν[τ]ος ἔνεμ[ε]ν,  
 [ο]ὐδές πω Λυκίων στήλῃν τοιάνδε ἀνέθηκ<ε>ν  
 [δ]ώδεκα θεοῖς ἀγορᾶς ἐν καθαρῶι τεμένει.  
 [νικ]έων καὶ πολέμου μνήμα τόδε ἀθάν<α>τον.  
 [..].[.]ις ὄδε Ἀρπάγο υἱὸς ἀριστεύσας τὰ ἅπαν<τα>  
 [χε]ρσὶ πάλην Λυκίων τῶν τότ' ἐν ἡλικίαι.  
 [πο]λλὰς δὲ ἀκροπόλες σὺν Ἀθηναίαι πτολιπόρθωι  
 [π]έρσας συγγενέσιν δῶκε μέρος βασιλέας.  
 Ὦν χάριν ἀθάνατοὶ οἱ ἀπεμν<ή>σαντο δικαίαν,  
 ἐπτά δὲ ὀπλίτας κτείνειν ἐν ἡμέραι Ἀρκάδας ἀνδρας,  
 Ζητὶ δὲ π<λ>ᾶστα τροπαία β<ρ>οτῶν ἔ<σ>[τ]ησεν ἅπᾶν<τ>ων,  
 καλλίστοις δ' ἔργοις Κα[ρ]ίκα γένος ἔστεφάνωσεν.

Depuis que la mer a séparé l'Europe de l'Asie, nul encore parmi les Lyciens n'a élevé pareille stèle aux Douze Dieux, dans l'enceinte pure d'une Agora, monument immortel de ses exploits guerriers. Ce [Gerg]is que voici, le fils d'Harpagos, qui se montra en tout supérieur par la vigueur de ses bras dans la lutte, sur les jeunes Lyciens de son temps, qui, aidé d'Athéna preneuse de villes, conquiert maintes acroplises, et donna à ses proches part de son domaine royal. De tout cela, les Immortels lui ont accordé juste récompense. C'est lui qui, en un même jour, tua sept hoplites arcadiens, lui qui de tous les mortels a dressé

<sup>32</sup> Bousquet 1992, p. 157-159.

<sup>33</sup> Petrovic 2016, p. 197.

<sup>34</sup> Brixhe 1993, p. 74.

<sup>35</sup> Cf. *supra*, I. 1.

pour Zeus les plus nombreux trophées, et a couronné de ses brillants exploits la race de Karikas<sup>36</sup>.

Cette épigramme honorifique, qui célèbre les exploits militaires du dynaste Xeriga-Gergis, a une forme qui n'est pas sans rappeler celle de l'épigramme de Simonide de Céos<sup>37</sup> célébrant la dernière campagne de l'Athénien Cimon à Chypre en 449<sup>38</sup>. Les deux textes débutent d'ailleurs par le même vers, qui constitue un *topos* du genre. Il a été relevé que, si certains motifs décoratifs du monument possédaient des caractéristiques perses et mésopotamiennes – taureaux agenouillés, trône avec des lions –<sup>39</sup>, la frise située juste au-dessous de la chambre funéraire, avec notamment la représentation du guerrier vainqueur en relief, typiquement lycienne, témoigne d'une influence incontestable de l'art attique de la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>40</sup> Cette frise fait d'ailleurs écho à l'épigramme en représentant les boucliers des sept hoplites arcadiens tués par Xeriga-Gergis. Le texte poétique grec contribue donc à glorifier le défunt dynaste encore davantage. Toutefois, il ne doit pas être réduit à un simple ornement<sup>41</sup> : cela témoigne au contraire d'un choix politique qui n'est pas anodin, puisqu'il s'agit pour le souverain lycien d'employer la poésie grecque pour célébrer notamment ses victoires militaires remportées précisément contre les Grecs. Tout en se détachant de l'influence politique exercée sur eux par la Ligue de Délos, donc, les Xanthiens ne renoncèrent pas au prestige culturel que conférait la poésie, dont le genre était indissociable la langue grecque, et plus précisément de la *koinè* épique.

Les dynastes harpagides de Xanthos ne sont pas les seuls à avoir fait usage d'inscriptions métriques en grec. Entre 370 et 360 av. J.-C., la Lycie connut un nouveau pôle politique à l'est, dans la ville de Limyra, où régnait alors Perikle<sup>42</sup> – dont le nom n'est autre que l'adaptation lycienne de Περικλῆς, signe du prestige que recouvrait alors

<sup>36</sup> Traduction de Bousquet 1992, p. 161.

<sup>37</sup> Simonide de Céos, *Anthologie palatine*, VII, 296.

<sup>38</sup> Childs 1981, p. 70.

<sup>39</sup> Demargne 1960, p. 42-44.

<sup>40</sup> Demargne 1958, p. 89, n. 1.

<sup>41</sup> Il convient donc de nuancer les analyses de Chr. Le Roy (1989, p. 222-223) et d'I.-X. Adiego (2014, p. 249), ce dernier écrivant que « el griego [...] no deja de tener una presencia más bien decorativa ».

<sup>42</sup> Pour le détail des événements survenus à Limyra et dans le reste de la Lycie pendant le règne de Perikle, voir Keen 1998, p. 166-167.



la culture grecque. Plusieurs documents épigraphiques<sup>43</sup> confirment le rôle politique majeur exercé par Perikle en Lycie orientale, où son nom est mentionné sept fois, dont cinq dans la formule *ēnē Perikle xñtawata* « sous le règne de Perikle ». Le nom du dynaste est en outre associé à trois villes sur des monnaies : *Webñte* (Phellos), *Zagaba* et *Wedewiē*. Un épitomé transmis par Photios du livre XII des *Philippica* de Théopompe mentionne également Perikle comme roi des Lyciens :

[...] Λύκιοι πρὸς Τελμισσοίς, ἡγουμένου αὐτοῖς τοῦ σφῶν βασιλέως Περικλέους ἐπολέμησαν καὶ οὐκ ἀνήκαν πολιοῦντες ἕως αὐτοῦς τειχῆρεις ποιήσαντες καθ' ὁμολογίαν παρεστήσαντο.

[...] les Lyciens, conduits par leur roi Périklès, firent la guerre aux Telmessiens et n'eurent de cesse de la faire qu'ils ne les assiégeassent et les soumissent à un accord<sup>44</sup>.

Ce titre de βασιλεύς sert d'ailleurs à justifier la restauration du dernier mot d'une dédicace retrouvée à Limyra et rédigée en grec :

[παῖδα] Κρόνου Πέας τε θεῶν ὕπατον Δία τιμ[ῶν]  
[ιδρύετ]αι βωμὸν Περικλῆς Λυκίας β[ασιλεύων]

Honor[ant] Zeus, [fils] de Cronos et Rhéa, suprême parmi les dieux, Périklès, r[oi] de Lycie, [élev]e un autel<sup>45</sup>.

Il s'agit donc là d'une inscription votive qui a la forme de deux hexamètres aux accents épiques. Cette impression est d'ailleurs renforcée par le fait qu'il faut entendre la forme épique Πέας au premier vers, pour que ce dernier soit métriquement correct.

Par conséquent, les dynastes de Lycie, en dépit même des conflits qui purent les opposer aux Grecs de la Ligue de Délos, n'hésitèrent pas à employer des textes métriques grecs dans certaines de leurs inscriptions, parfois à côté du lycien et du milyen. Parmi ces textes, certains furent rédigés par des Grecs, poètes de profession, qui s'inspirèrent de l'épopée. Le grec apparaît alors, dans ces emplois, comme une langue littéraire de prestige indissociable du genre poétique, dans lesquelles sont d'ailleurs invoquées certaines divinités du panthéon grec.

<sup>43</sup> Limyra : *TL* 103, 104, 132, 133 ; Teimioussa : *TL* 67 ; Arneai : *TL* 83 ; Kızılcı : *N* 314. Cf. Keen 1998, p. 157.

<sup>44</sup> *FGH* 115 F 103, 17, traduction personnelle.

<sup>45</sup> *SEG* 41, 1382 (éd. pr. Wörrle 1991, p. 203-217), traduction personnelle.

## 2- L'emploi du grec dans les inscriptions publiques non métriques à partir du milieu du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Le site de Limyra a livré un texte grec rédigé en réponse à une pétition émanant soit des habitants de Limyra, soit de l'une de ses subdivisions. Cette inscription<sup>46</sup>, en raison de son état très fragmentaire, est d'interprétation incertaine, mais mentionne le nom de Perikle, notamment dans l'expression ἀπὸ Περ[ικ]λέους ἕως τοῦ νῦν « depuis (le règne de) Péricle jusqu'à aujourd'hui », sans que l'on sache précisément à quelle date renvoie le νῦν ni à qui s'adresse exactement la pétition. Cette inscription est cependant représentative d'un emploi du grec en Lycie à partir du milieu du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., que l'on pourrait qualifier d'officiel.

En effet, si la fin du règne de Perikle n'est pas connue avec exactitude, non plus que la date de sa mort, on sait qu'Autophradates, satrape de Lydie, exerça brièvement le pouvoir en Lycie au cours des années 360, décennie au cours de laquelle l'empire achéménide fut troublé par la révolte des Satrapes, conduite par Datamès de Cappadoce contre Artaxerxès II Mnémon<sup>47</sup>. Mausole, satrape de Carie, rejoignit tardivement la rébellion et fut l'un des premiers à en trahir la cause, ce qui lui valut sans doute de recevoir en récompense, après que la révolte eut été matée par le gouvernement central, le territoire de la Lycie dans sa satrapie<sup>48</sup>. Cette domination carienne fut de courte durée, puisque les Macédoniens conquièrent la Lycie moins de vingt-cinq ans plus tard, mais son empreinte est parfaitement perceptible. L'élite carienne fut très tôt hellénisée et était notoirement phillélène, si bien que les princes hécatomnides firent du grec la langue officielle de leur territoire<sup>49</sup>. Dès que la Lycie fut rattachée à la satrapie carienne, le grec accéda donc au statut de langue d'État dans ce territoire aussi, à côté de l'araméen, qui demeurait la langue de l'administration centrale, et du lycien, langue du pouvoir local.

Cela est confirmé par une inscription lycienne des plus emblématiques : la Trilingue du Létôn<sup>50</sup>. Cette stèle, découverte en 1973 par la mission française dans le

<sup>46</sup> SEG 41, 1380 (éd. pr. Wörrle 1991, p. 224-234).

<sup>47</sup> Ruzicka 1992, p. 84-86 et Keen 1998, p. 172.

<sup>48</sup> Bryce 1983, p. 39. *Contra* Keen 1998, p. 173.

<sup>49</sup> Brixhe 1993, p. 61.

<sup>50</sup> Après une première publication des trois inscriptions (Metzger 1974 ; Laroche 1974, p. 115-125 et Dupont-Sommer 1974), le volume 6 des *Fouilles de Xanthos* fut entièrement consacré à la Trilingue (Metzger et al. 1979). Les versions lycienne et grecque furent intégrés dans Neumann 1979 sous le numéro N 320. Pour le texte grec, voir aussi SEG 27, 942. H. C. Melchert (2018) a mis en ligne (dernière version

temple de Létô près de Xanthos, comporte un décret relatif à l'instauration d'un nouveau culte dédié au Roi de Kaunos (Βασιλεῖ Καυνιω/*xñtawati xbidēñni*) – divinité poliade de Kaunos, en Carie – et au Roi Arkésimas (Ἀρκεσιμα/*ArKKazuma xñtawati*)<sup>51</sup>. La particularité de ce fameux décret édicté par Pixôdaros (Πιξῶδαρος, Πιξῶταρος/*pigesere*) en 337 av. J.-C.<sup>52</sup> tient à sa rédaction dans les trois langues officielles du territoire de la Lycie à cette époque, à savoir le lycien, le grec et l'araméen. Alors que la version araméenne constitue un condensé du décret, la question s'est posée de savoir si l'un des textes grec ou lycien avait été rédigé en premier ou s'ils avaient été conçus parallèlement. Ce problème a très récemment fait l'objet d'une étude de la part de H. C. Melchert<sup>53</sup>. Dans un premier temps, pour écarter définitivement l'hypothèse, peu vraisemblable, selon laquelle il faudrait partir d'un original grec traduit en lycien<sup>54</sup>, le savant américain met en regard trois extraits pour lesquels le lycien a un contenu élaboré absent du texte grec, développant notamment le rôle du satrape dans l'administration religieuse de Xanthos. Ainsi, dans la conclusion<sup>55</sup> :

Lycien (40-41) :

*pigesereje: me=i(j)=eseri=bhati: me=briqla: asñne: pzziti=ti*

À Pixôdaros ils déféreront (l'autorité). L'autorité suprême du temple est d'exécuter ce qu'il décrète/désire.

Grec (35) :

Πιξῶταρος δὲ κύριος ἔστω

Que Pixôdaros ait autorité.

---

de décembre 2018) le texte lycien révisé, ainsi qu'une traduction commentée, tenant compte des dernières études sur la question avec références.

<sup>51</sup> Pour un commentaire historique de cette inscription, accompagné de nombreuses références, nous renvoyons à Briant 1998, p. 309-319.

<sup>52</sup> Tandis que Dupont-Sommer (1974, p. 139-142 et 1979, p. 166, n. 1) défendait l'idée que le roi Artaxerxès, mentionné dans la formule de datation de la version araméenne, était Artaxerxès III Ochus et faisait en conséquence remonter la Trilingue à 358 av. J.-C., il est communément admis désormais qu'il s'agit d'Artaxerxès IV, aussi connu sous le nom d'Arsès – comme l'ont confirmé des tablettes babyloniennes (Briant 1998, p. 305-306, n. 3, avec références), qui régna entre 337 et 335 av. J.-C. (hypothèse d'abord formulée par Badian 1977, suivi par J. et L. Robert : *BE* 1977, n° 472).

<sup>53</sup> Melchert (à paraître).

<sup>54</sup> Cette idée est néanmoins très peu répandue parmi les savants. Voir Hahn 1981, p. 52.

<sup>55</sup> Déjà Neumann 1998, p. 513-519 et Melchert 1999, p. 75-77. Toutes les traductions sont fondées sur celles, en anglais, de Melchert 2018, reprises dans Melchert (à paraître).

Comme le défendirent déjà de nombreux spécialistes<sup>56</sup>, il est possible que la version grecque résulte de la traduction d'un original lycien<sup>57</sup>, notamment parce que certains éléments omis ou simplifiés dans plusieurs passages grecs peuvent apparaître non indispensables aux yeux du lecteur grec et que l'ajout de τὸν ἅπαντα χρόνον « pour toujours »<sup>58</sup> par rapport à la formule lycienne équivalente<sup>59</sup> n'est pas significatif. On ne peut exclure, toutefois, que l'on ait affaire à deux rédactions parallèles, en raison des différences qui apparaissent entre les deux passages suivants :

#### Lycien (30-38) :

*se=ije=hri(j)=aitē: tasa: mere: ebette: teteri: arñnas: se(j)=epewētīñmēi: arñnāi: me=t=epi tuwēti: mara: ebeija: ēti: sttali: ppuwēti=mē: ebebi: se=we=ne: xttadi: tike : ebi=ne=ñtewē: mahāna: ebette: ebi=ne: ñtewē: kumazi: ebebi: xttade=me(j)=ē: tike : me=pddē: mahāna: sñmati: ebette:*

La ville de Xanthos et les périèques de Xanthos ont pris le serment au sujet de ces règles qu'ils exécuteront ces règles comme on l'a écrit sur cette stèle. Et que personne ne commette de violence (contre eux ?), ni en ce qui concerne ces dieux ni en ce qui concerne ce prêtre. Si quelqu'un a commis une violence (contre eux ?), il sera le responsable devant ces dieux...

#### Grec (27-34) :

*καὶ ἐποιήσαντο ὄρκους Ξάνθιοι καὶ περίοικοι ὅσα ἐν τῇ στήλῃ ἐγγέγραπται ποιήσειν ἐντελῆ τοῖς θεοῖς τούτοις καὶ τῷ ἱερεί, καὶ μὴ μετακινήσειν μηδαμὰ μηδ' ἄλλωι ἐπιτρέψειν · ἂν δὲ τις μετακινήσῃ, ἀμαρτωλὸς <ἐ>στω τῶν θεῶν τούτων*

Et les Xanthiens et les périèques ont fait le serment d'exécuter tout ce qui a été inscrit sur la stèle pour ces dieux et le prêtre et de ne rien modifier ni de permettre à aucun autre (de le faire). Si quelqu'un fait une modification, qu'il soit coupable devant ces dieux...

Comme cela a été bien mis en évidence par H. C. Melchert, il apparaît que le passage lycien comporte une formule de malédiction générale à l'endroit de quiconque commettrait une violence contre les dieux et leur prêtre, tandis que le grec, lui, interdit aux Xanthiens et aux périèques de modifier les dispositions du texte ou de permettre à

<sup>56</sup> Voir, notamment, Gusmani 1975, p. 63 ; Metzger 1979, p. 42 ; Laroche 1979, p. 79 (avec prudence) ; Frei 1981, p. 359 ; Blomqvist 1982 ; Bryce 1986, p. 52-53, n. 21 ; Rutherford 2002, p. 207-208 et p. 217.

<sup>57</sup> Il a cependant été démontré par B. Storme (2014) que, contrairement à ce que prétendaient les éditeurs des inscriptions, la formule d'introduction grecque ne comportait pas d'erreurs de traduction depuis le lycien. L'auteur de l'étude laisse toutefois ouverte la question de la composition, n'excluant pas que les deux textes aient été rédigés en parallèle (Storme 2014, p. 139).

<sup>58</sup> Grec, 10-11.

<sup>59</sup> Lycien, 30-31.

quiconque de les modifier. Il n'est donc pas exclu que les deux textes aient été composés parallèlement, bien que cela ne puisse être assuré<sup>60</sup>.

Pixôdaros a également édicté un règlement fiscal<sup>61</sup> en faveur des villes de Xanthos, Tlos, Pinara et Kadyanda, toutes dans la vallée du Xanthe. Ce texte fragmentaire bilingue gréco-lycien, qui était peut-être même trilingue<sup>62</sup>, fait donc un usage du grec similaire à celui de la Trilingue du Létôon.

Le règlement religieux d'Isinda<sup>63</sup> est une inscription fragmentaire d'interprétation difficile, constituée d'un texte en lycien immédiatement suivi d'un texte grec. F. Sokolowski jugeait peu plausible – quoique sans le justifier – qu'il s'agit d'une véritable bilingue et supposait plutôt une réutilisation de la pierre par les Grecs installés à Isinda<sup>64</sup>. De fait, alors que le texte lycien mentionne à plusieurs reprises Xeziga<sup>65</sup>, nom connu pour être celui d'un membre de la dynastie harpagide de Xanthos<sup>66</sup>, aucune forme équivalente n'apparaît en grec. Néanmoins, compte tenu du mauvais état du calcaire et des lacunes dans les textes, une telle absence pourrait n'être que la conséquence d'une contingence malheureuse<sup>67</sup>. En outre, le type d'exécution des deux inscriptions, rédigées l'une au-dessus de l'autre, est proche, ce qui semble plaider au moins pour une réalisation contemporaine. Bien qu'il demeure difficile d'être catégorique en ignorant le contenu précis de l'un et l'autre textes, les sujets qui sont abordés dans ces derniers apparaissent, sinon identiques, du moins proches. En effet, l'inscription grecque laisse deviner qu'il s'agit

<sup>60</sup> H. C. Melchert (à paraître) conclut l'analyse de ce passage en précisant qu'il est compatible avec une traduction du lycien vers le grec.

<sup>61</sup> TL 45 : l'établissement des textes contenus dans cette inscription se fit progressivement, grâce à de belles surprises et à l'intuition éclairée de J. Bousquet. Cette histoire à rebondissements est narrée chez Bousquet 1986, p. 101-104.

<sup>62</sup> Il n'est pas impossible que, sur l'un des côtés étroits de la stèle, aujourd'hui disparu, ait figuré une troisième version de ce règlement en araméen (Laroche 1979, p. 77, n. 1 ; Bousquet 1986, p. 101 et n. 2).

<sup>63</sup> TL 65.

<sup>64</sup> Sokolowski 1955, p. 175. Depuis Heberdey 1898, l'inscription est tenue pour une quasi-bilingue : voir encore Rutherford 2002, p. 200.

<sup>65</sup> L. 13, *xezixene* ; l. 15 et l. 20, *xezixabe* ; l. 17, *xezixa*.

<sup>66</sup> Sur le lien supposé entre ce personnage et les membres de la dynastie cités sur la Stèle de Xanthos, voir Zimmermann 1992, p. 32-34 et Thonemann 2009, p. 168. Cf. l'alternative proposée ci-après.

<sup>67</sup> À ce propos, voir déjà Domingo Gyax 2001, p. 88, n. 110.

d'un règlement culturel<sup>68</sup>, avec la mention d'une prêtresse<sup>69</sup> et du montage de tentes<sup>70</sup>. Or, grâce aux progrès effectués dans notre compréhension du lycien, il est désormais clair que le texte lycien traite également d'affaires sacrées, comme le garantit l'emploi du verbe *kumeze-* « sacrifier »<sup>71</sup> et du substantif *kumaza-* « prêtre(sse) »<sup>72</sup>. Autrement dit, si Xeziga désignait le membre de la dynastie harpagide, l'inscription en lycien remonterait au V<sup>e</sup> ou au tout début du IV<sup>e</sup> siècle, tandis que l'inscription en grec – langue non attestée à cette époque-là dans de tels emplois – serait postérieure et présenterait un contenu différent. On aurait alors affaire à deux *leges sacrae* indépendantes et non contemporaines l'une de l'autre. Sinon, ce qui est plus probable<sup>73</sup>, le dénommé Xeziga n'est pas celui que l'on connaît et l'inscription est postérieure à la période harpagide, peut-être d'époque hellénistique<sup>74</sup>. Le texte grec pourrait alors constituer le pendant du texte lycien : l'un et l'autre seraient les deux versions d'un même règlement de culte, ce qui justifierait le fait qu'ils aient été gravés sur le même côté de la pierre, dans une exécution aussi similaire.

### III- LES INSCRIPTIONS PRIVÉES BILINGUES ET LA QUESTION DE LA COMPOSITION

Dès lors que la Lycie fut rattachée à la satrapie carienne au cours du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les élites cariennes, hellénophones, influencèrent les élites de Lycie, ce qui entraîna un usage du grec dans les inscriptions privées, aux côtés de la langue lycienne, toujours en usage.

Cette période de mixité culturelle et linguistique trouve une illustration fameuse dans l'inscription *TL 32* de Kadyanda, qui consiste en une série d'anthroponymes

<sup>68</sup> Sokolowski 1955, p. 175.

<sup>69</sup> L. 40, *ιέρεια* ; l. 41, *ιέρειαν*.

<sup>70</sup> L. 32, *σκηνοπο[τία]ν*.

<sup>71</sup> L. 12, *kumezeini* ; l. 21, *kumezeiti*.

<sup>72</sup> L. 22. Laroche 1979, p. 109-110 ; Melchert 2004, p. 33 et 34 ; Neumann 2007, p. 175-176 et 177.

<sup>73</sup> Un argument graphique est à joindre au dossier pour établir une datation basse de l'inscription en lycien : la présence pour noter *ē* d'un signe récent, au lieu du signe canonique *Ψ* (Adiego 2014, p. 254).

<sup>74</sup> La forme *pttule* (l. 8) pourrait alors constituer l'adaptation du nom de Ptolémée et désigner l'un des Lagides – plutôt Ptolémée I<sup>er</sup> Sôter (Keen 1998, p. 49). Ce nom est également attesté en *TL 35*, dans la formule *//// ubi xūtawati pttule*, traduite par Laroche (1979, p. 56) « l'An IV (du) roi Ptolé[mée] » (suivi par Frei 1981, p. 364). Si cette hypothèse était exacte, cela ferait de *TL 35* et *65* les témoignages en langue lycienne les plus tardifs. Sans preuve supplémentaire, toutefois, cette conjecture devra être considérée avec prudence (Bryce 1986, p. 49-50).

rédigés à la fois en grec et en lycien sur un monument funéraire<sup>75</sup>. Étant donné la taille imposante de ce dernier et la finesse de son ornementation, il est certain que l'on a affaire au monument d'une famille de rang social élevé. La présence de noms cariens<sup>76</sup> et grecs<sup>77</sup> dans l'onomastique familiale serait alors l'indice d'une ascendance étrangère ou bien d'une influence culturelle, également marquée par l'utilisation du grec.

Le grec fait également son apparition à côté du lycien<sup>78</sup> dans des épitaphes datant toutes de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>79</sup> Le corpus d'inscriptions lyciennes comporte, à l'heure actuelle, cinq épitaphes complètement bilingues, c'est-à-dire dont les deux versions sont semblables quant à leur contenu et à leur longueur : *TL 6* à Karmylessos, *TL 23* à Tlos, *TL 56* à Antiphellos, *TL 72* à Kyaneai et *TL 117* à Limyra. Leur composition est identique, avec le texte lycien au-dessus du texte grec. Les textes d'épitaphes en lycien présentent une structure syntaxique régulière, débutant généralement par un groupe nominal à l'accusatif, suivi par la conjonction de phrase élidée *m(e)*, le pronom clitique résomptif ou redoublant *ē* (ou *e* devant <*t*>), le verbe, le sujet et la formule de filiation<sup>80</sup>. Dans les textes en grec, cependant, l'ordre des mots est beaucoup plus libre, puisqu'au moins trois variantes sont attestées :

<sup>75</sup> Alors que Kalinka (1901) faisait remonter cette inscription au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., il est désormais parfaitement admis qu'elle date plutôt du milieu du IV<sup>e</sup> siècle, comme le laissent penser l'emploi du grec et l'apparition conjointe d'anthroponymes grecs et cariens, dont Hekatomnos, qui n'est autre que le nom du fondateur de la dynastie hécatomnide (voir Borchhardt 1968, suivi par Hülden 2006, p. 71 et Adiego 2014, p. 259-260).

<sup>76</sup> E. g. *ekatamla/katamla*, *Εκατομνας* ; *zisqqa*, *Σεσκιως*. Sur ces noms cariens, voir Adiego 2007, p. 375 et p. 378 et 2014, p. 259-260 pour le premier et, pour le second, Adiego 2007, p. 175.

<sup>77</sup> E. g. *Ἐκτωρ* ; *Μέσος*, *mizu*.

<sup>78</sup> Je ne traite pas ici des fausses bilingues ou, pour être plus exact, des cas où la présence d'une inscription en grec près d'une inscription en lycien résulte d'une réutilisation postérieure de la pierre, comme en *TL 5*, *7*, *10*, *73*, *115* et *121*. Sur certaines d'entre elles, voir Dardano 2015, p. 219-221.

<sup>79</sup> Hormis l'épitaphe *TL 6*, qui comporte les formes pronominales typiquement ioniennes *ἄστωι* et *ἄστωι*, la variété de grec employée dans les inscriptions de Lycie est la *koine*, comme en témoignent les formes *μνήμα*, *Λητώ* ou encore le radical attique *τερ-*. La cité de Phaselis, fondée par les Rhodiens (cf. n. 23), ainsi qu'Olympos et Gagai, sont à part et attestent de l'utilisation du dialecte dorien dans des inscriptions grecques, que ce soit dans des inscriptions publiques (traité entre Mausole et les Phasélites, 367-353 av. J.-C. : *TAM II*, 1183) ou des inscriptions privées (dédicaces, avant le IV<sup>e</sup> siècle, *TAM II*, 1184 ; IV<sup>e</sup> siècle, Adak, Tüner Önen, Şahin 2005 : 3-4, n° 1 ; 4-5, n° 2 ; épitaphes, IV<sup>e</sup> siècle, Adak, Tüner Önen, Şahin 2005, p. 16-17, n° 13). Pour un résumé de la question dialectale des premières inscriptions grecques de Lycie, avec références, voir Réveillbac 2018, p. 100-109.

<sup>80</sup> Ce type de construction, qui met en œuvre une thématisation avec une dislocation à gauche, a fait l'objet d'une étude de la part d'A. Garrett (1992, p. 200-203), qui la désigne comme « topic construction ».

- a) Ordre SOV (sujet-objet-verbe), e. g. *TL* 56, 1-3 et 5-6 :

*ebēnnē prīnāwu: m=e=ti prīnawatē | ixtta: blab: tideimi: hrppi ladi: ebbi | se tideime: ebbije*

cet édifice, Ixtta, fils de Hla, l'édifia pour lui, pour sa femme et ses enfants

Ἰκτας Λα Ἀντιφελλίτης τουτὶ τὸ μῆμα ἠργάσατο αὐτῶ[ι] τε καὶ γυναίκι καὶ τέκνοις

Iktas, (fils de) La, d'Antiphellos, construisit ce monument pour lui, sa femme et ses enfants

- b) Ordre OSV, e. g. *TL* 72, 1-2 :

*ebēnnē: tezi: m=ene: nte: tuwetē: xudali[j]ē: murāzah [:] tideimi: | hrppi=de=m[e.....]-maza*

ce sarcophage, Xudaliyē, fils de Murāza, l'érigea pour [... ?]

τόδε: τ[ὸ μῆμα] Κυδαλιη[ς]: ἔ[στ]ησ[ε] αὐτῶι: Μορωζα νόος

ce monument, Kudaliès, fils de Morozas, l'érigea pour lui-même

- c) Ordre OVS, e. g. *TL* 6, 1-2 : cf. *supra*, I. 2.

Dans ce dernier exemple, l'emploi de la préposition ἐπί dans ἐπί ταῖς γυναῖξιν ταῖς ἑαοτῶν κ[α]ὶ τοῖς ἐγγόνοις reflétait celui du lycien *hrppi*, comme cela fut déjà décrit<sup>81</sup>. En effet, comme on le voit dans les autres épitaphes, le datif seul suffit en grec pour exprimer le ou les bénéficiaires de la tombe.

Il convient de noter que, même si le grec est en seconde position sur la pierre, il ne constitue pas nécessairement une reproduction postérieure du lycien<sup>82</sup>. Il a même pu influencer le lycien, dans certaines tournures notamment<sup>83</sup> : ce pourrait être le cas, par exemple, de *a/etli ebbi* « pour lui-même » qui, associé à la particule enclitique =*ti* exprimant déjà un sens réfléchi, serait redondant. Ce syntagme au datif n'apparaît pas toujours en lycien, où la particule réfléchie =*ti* semble suffire<sup>84</sup>. L'apparition de cette tournure pléonastique reçoit donc une explication sociolinguistique, puisqu'elle est le fruit d'une interférence linguistique avec le grec. On ne la rencontre, en effet, que dans

<sup>81</sup> Rutherford 2002, p. 206 ; Brixhe 2007, p. 929 et Melchert 2014, p. 69.

<sup>82</sup> Pace Brixhe 2007, p. 925-926.

<sup>83</sup> Concernant l'influence possible du grec sur le lycien, voir la synthèse avec références de Melchert 2014, p. 68-69.

<sup>84</sup> On notera d'ailleurs qu'il faut bien entendre =*ti* comme « pour lui/elle-même » dans les inscriptions funéraires et le traduire en conséquence, *pace* Bryce 1986, p. 73-88.



les épitaphes bilingues ou quasi bilingues<sup>85</sup>, dans lesquelles elle semble refléter le grec  $\acute{\epsilon}\alpha\nu\tau\acute{\omega}\iota$ <sup>86</sup> :

- TL 23 :

*ebēnē n̄tatu [m]=ē=ti pr̄n̄[aw]atē el[puw]eti a[tl]i eb[b]i s[e .....]. °lu ax[u]ti. °m̄m. °t..*

cette chambre funéraire, Elpuweti se l'est construite pour lui-même et [...]

Ἐλποατ[ις] ἐ[α]υτῶι κατασκευ[άσα]το καὶ τοῖς τέκνο[ις] αὐτοῦ<sup>87</sup>

Elpoatis (l')a construite pour lui-même et pour ses enfants.

- TL 117 :

*ebeija: erawazija: m=e=ti pr̄n̄nawatē: siderija: pa[r]mnab: tideimi [b]rppi: etli<sup>88</sup> ebbi se ladi: ebbi: se tideimi: pubieleje:*

ce monument, Siderija fils de Parmna se le bâtit pour lui-même, sa femme et son fils Pubiele

τὸ μνήμα τὸδ' ἐποιήσατο Σιδάριος Παρμένοντος υἱὸς ἑαυτῶι καὶ τῆι γυν[α]ικὶ καὶ υἱῶι Πυβιάλῃ

ce monument, Sidarios fils de Parménon le fit pour lui-même, sa femme et son fils Pubialès

Dans ces exemples, on voit bien que le texte grec ne constitue pas une traduction servile du lycien, mais que sa rédaction a même pu influencer le texte lycien en favorisant l'émergence de ce tour syntaxique redondant.

Comme nous l'avons rappelé précédemment, dans l'épitaphe TL 6, la formule de menace et de sanction à l'encontre d'éventuels profanateurs diffère entre le lycien et le grec : le montant de l'amende est stipulé dans le texte lycien, mais absent de sa contrepartie grecque. En TL 56 aussi cette formule est différente :

*se=ije ti edi: tike: mētē: | m=ene qasttu: ēni: qlahi: ebijebi: se wedri: web̄ntezi*

et quiconque lui cause le moindre dommage, que la mère de l'enceinte sacrée de ce lieu et le pays de Phellos le détruisent

<sup>85</sup> TL 23, TL 117 et N 302.

<sup>86</sup> Seyer 2006, p. 727 ; suivi par Melchert 2014, p. 69. En N 302, commentée ci-dessous, le grec apparaît en première position et ne mentionne que le nom et le patronymique du propriétaire de la tombe, sans doute suivis d'un *vacat*.

<sup>87</sup> On aurait attendu ici l'emploi du réfléchi  $\acute{\epsilon}\alpha\nu\tau\acute{\omega}\nu$ . Cette confusion entre réfléchi et non réfléchi est certainement un trait de la langue populaire, qui se développera encore aux premiers siècles de notre ère (Brixhe 1984, p. 82-83 et 1993, p. 78-79).

<sup>88</sup> Pour la variante *etli* de *atli*, cf. Melchert 2004, p. 6 et Neumann 2007, p. 29.

ἐὰν δέ τις ἀδικήσῃ ἢ ἀοράσῃ τὸ μνημα ἢ Λητώ αὐτὸν ἐπιτ[ρι]ψ[ε]ι  
 si quelqu'un endommage ou achète le monument, Létô le détruira

D'une part, au groupe *edi: tike: mētē* « cause le moindre dommage » correspondent en grec deux verbes, ἀδικήσῃ ἢ ἀγοράσῃ « endommage ou achète ». D'autre part, alors que le grec mentionne le nom de la déesse Létô comme protectrice de la tombe, le lycien désigne cette dernière par la périphrase *ēni: qlahi: ebijehi* « la mère de l'enceinte sacrée de ce lieu » et y ajoute la mention *wedri Wehñtezi*, « le pays de Phellos »<sup>89</sup>.

En *TL 72*<sup>90</sup>, en revanche, les deux formules de menace sont de structure très proche :

*se=ije=[ti]=|adi tike: mētē: m=ēne mahāi: tubeiti: nelez[i]*  
 et quiconque lui cause le moindre dommage, les dieux de l'agora le frapperont  
 καὶ ὅστις τι αὐτὸν ἀδικήσῃ οἱ θεοὶ | ἀπολέσειαν : οἱ ἀγοραῖοι  
 et quiconque lui causerait le moindre dommage, les dieux de l'agora (le) détruiraient

Les propositions principales dans chacune des deux versions présentent d'ailleurs une symétrie parfaite, avec le verbe – *tubeiti/ἀπολέσειαν* – placé au milieu du groupe nominal sujet, entre le substantif – *mahāi/οἱ θεοὶ* – et son épithète – *nelez[i]/οἱ ἀγοραῖοι*.

Outre les épitaphes entièrement bilingues, certaines inscriptions présentent une version lycienne comportant la formule habituelle du type « X (fils de Y) édifie ce monument pour lui-même, sa femme et ses enfants », éventuellement suivie d'une formule de menace, tandis que seul figure en grec le nom du propriétaire de la tombe, parfois accompagné de son patronymique. Le nom en grec peut figurer après l'inscription lycienne :

- en *TL 70* :  
*ebēnē: xupā m=ene prīnawatē | sbikaza xñtanubeh tideimi | temusemutah tubes | Σπιγασα*  
 Sbukaza, fils de Xñtanube, neveu de Temesemuta, édifie cette tombe. Spigasa.
- en *TL 134*, la version grecque mentionne les noms du propriétaire et de sa femme, probablement tous les deux au datif :

<sup>89</sup> Pour le sens de *wedre/i-*, voir Laroche 1979, p. 67 ; Yakubovich 2009, p. 237 ; Yakubovich 2017 ; et *eDiAna*, *passim*. Le sens de « Naiades » (*vel sim.*) est toutefois défendu par Schürr 1997, p. 127-140 ; réaffirmé dans Schürr 2020, p. 246-250 ; et suivi par Melchert 2004, p. 79.

<sup>90</sup> L'édition a été complétée par Neumann, Zimmermann 2003, voir aussi *eDiAna*.

*e[bē]n̄[nē xu]p[ā] m=e=t[i p]r̄nawātē: masasi: hrppi ladi [e]hb[i]: xuwataje: m=eñ=je  
 n̄tepi tāti: | [...]ta [...]: xupa ebei: me n̄te ne h[r̄]i=ala[h]ba[di]: tike: ebi=n̄te ni hrppi  
 iātu: | tik[e.....]tibe [...]ll[i]di: trbētadra zata: bri=n̄[te]: me=i=(a)lahadi: tike: | a[m̄]  
 m[āma ....]°a: [ē]ni mabanahi: s=ene perepñ: itlehi: qānti: trm̄mili: | Μασα Κοατα*

Dans d'autres cas, le nom en grec est inscrit avant l'inscription en lycien :

- en *TL 143* :

*Κοδαρας Οσαιμος | ebēñnē: n̄tatu: m=ē=ti pr̄nawātē: xudara: [hrppi l]adi: ebhi :  
 m̄mije: | se tideime: ebhije | se pij[ete] mlāñnazi: ebēñnē: n̄tatu: pttlezeje: | se ladi e[h]bi  
 mañmahaje: kbatri: ebhi: se tideime: ebhije*

- en *N 302*, il n'est pas impossible que le probable *vacat* de la première ligne après le génitif patronymique dissimule un verbe du type *κατεσκευασατο* :

*Σαπια Μαναπιμ[ι]ος [vacat ?] | ssepije: mahanepi[jemibe: tideimi: me=]ti: pr̄nawātē:  
 araw[azija: ebeija: hr]ppi: atli: ebhi: se=l[adi: ebhi: ..... se] | tideimi: ebhi: tab[i:  
 se=xahba: ebhije]*

Parmi les inscriptions privées bilingues, on compte également deux dédicaces. La première, *TL 25a*, est inscrite sur la base d'un groupe de statues dédiées à Apollon :

*ebeis: tukedris: m[... epi] | tuwetē: xssbezē: krup[sseh] | tideimi: se purihime[teh] | tubes:  
 ilāñna: atru: ebb[i] | se ladu: ebhi: tikeukēprē | pilleñni: urtaqijahñ: kbatri | se prijenubehñ:  
 tubesñ*

Xssbezē, fils de Krupsse et neveu de Purihimete, de Tlos, a érigé ces statues (représentant) lui-même et sa femme Tikeukēpre, de Pinara, fille d'Urtaqija et nièce de Prijenube

*Πόρπαξ Θρυψιος Πυρι|βατους ἀδελφιδούς | Τλωεὺς ἐαυτὸν κα[ι] τὴν γυναικα Τισευ|σεμβραν  
 ἐκ Πινάρων | Ὀρτακια θυγατέρ[α] Πρι|ανοβα ἀδελφιδῆν. | Απόλλων*

Porpax, fils de Thrupsis, neveu de Pyribates, de Tlos, (a érigé ces statues représentant) lui-même et sa femme Tiseusembra, de Pinara, fille d'Ortakias, nièce de Prianos. À Apollon

La signature de l'artiste qui a réalisé ces statues est également gravée : Θεόδωρος Ἀθηναῖος ἐπόησε. Entre les deux versions du texte, il apparaît que les formules onomastiques sont parfaitement parallèles. On constate, en revanche, que le nom du dédicant, *xssbezē/Πόρπαξ*, est très différent dans les deux versions : ou bien Πόρπαξ – sobriquet calqué sur le substantif signifiant « poignée de bouclier » — est la traduction du nom lycien, ou bien il s'agit simplement d'un surnom sans lien sémantique avec le nom lycien. Dans la dédicace en grec, néanmoins, aussi bien le verbe « ériger » que le complément d'objet « ces statues » sont sous-entendus, tandis que le nom du dieu Apollon au datif est inscrit à la fin, contrairement à son pendant en lycien. Cela

s'explique sans doute par le fait que le dieu honoré, dans ce cas-là, est grec. La seconde inscription votive bilingue parvenue jusqu'à nous, *N 312*, qui se trouve sur une base de statue, est singulière, puisque non seulement le texte grec y précède le texte lycien, mais il est en outre plus développé que lui :

Δημοκλ[εῖ]δης Θε[ρ]βεσιος | Λιμυρεὺς ἀγαθῆι τύχηι | Ἄρτεμιδι ἀνέθηκεν

Démokleidès (fils) de Therbesis, de Limyra, (la) consacra à la bonne fortune à Artémis

*ñtemuxlida k[r]bbe[s]eh | zemuris ertemi | xruwata*

Ñtemuxlida, (fils) de Krbbase, de Limyra : offrande votive à Artémis

La première partie de la dédicace comporte la formule typiquement grecque ἀγαθῆι τύχηι ainsi que le verbe ἀνέθηκεν, tandis que la version en lycien préfère la mention du complément d'objet direct, *xruwata*, sans verbe<sup>91</sup>. Ces éléments pourraient indiquer que la version lycienne est ici secondaire et, d'ailleurs, peut-être influencée par le texte grec, notamment dans la rédaction de la formule onomastique. Généralement, en effet, on trouve en lycien *X Y* [au génitif] *tideimi* « X fils de Y », tandis qu'en grec le génitif patronymique suffit. Or, ici, le début de l'inscription en lycien est strictement parallèle au texte grec avec *ñtemuxlida krbbe[s]eh*. Les formules onomastiques dans les inscriptions bilingues de Lycie ont donc pu subir des interférences<sup>92</sup>. Si la présence de *νῖός* dans les formules onomastiques grecques des bilingues est certainement due à l'influence des formules en lycien, où *tideimi* est quasi constant, l'absence de *tideimi* dans ces formules est plus difficile à évaluer, même si, dans le cas de *N 312*, un calque du grec est plausible. En revanche, l'absence de l'article défini dans les formules onomastiques grecques est loin d'être exceptionnelle et ne peut donc être tenue, dans les témoignages de Lycie, pour un phénomène de contact linguistique, contrairement à ce qui a pu être défendu auparavant<sup>93</sup>.

## SYNTHÈSE

Récapitulons ici les différents points développés dans cette étude. Le lycien conserva son statut de langue officielle même après le rattachement de la Lycie à l'empire achéménide et ce, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre. Langue de communication officielle, notamment employée par les dynastes pour célébrer leurs exploits militaires, il fut

<sup>91</sup> Dardano 2015, p. 217.

<sup>92</sup> Rutherford 2002, p. 210-212.

<sup>93</sup> Pour une évaluation complète des interférences linguistiques entre lycien et grec dans les épitaphes bilingues, voir Merlin, Pisaniello 2019. *Pace* Rutherford 2002, p. 208-209 et Dardano 2015, p. 221.

également utilisé par les particuliers dans les inscriptions funéraires, au sein desquelles figurent les dispositions légales prises par le(s) propriétaire(s) de la tombe.

Le grec, dont les premières attestations en Lycie remontent au début du v<sup>e</sup> siècle av. J.-C., apparaît d'abord dans des inscriptions métriques sur pierre rédigées par des poètes grecs, que ce soit dans des poèmes honorifiques ou des dédicaces votives. Cela est d'autant plus remarquable que certains de ces textes servirent précisément aux dynastes à célébrer des victoires remportées sur des Grecs. À partir du milieu du iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C., en revanche, quand la Lycie passa sous la domination de la satrapie carienne des Hécatomnides, le grec changea de statut en devenant langue officielle de l'État, comme cela est visible dans la Trilingue du Létôon.

Sous l'influence des élites cariennes, hellénophones, le grec fut aussi employé dans des inscriptions privées à côté du lycien. Dans ces bilingues, il est apparu que le grec ne constituait pas toujours une simple traduction postérieure du lycien, mais que les deux versions pouvaient présenter des différences légères voire plus importantes. Certaines constructions particulières du lycien dans de telles inscriptions résultent d'ailleurs d'une interférence linguistique du grec.

## Bibliographie

### Abréviation

*BE* = « Bulletin Épigraphique », dans *Revue des études grecques*, 1888-.

*eDiAna* = I. Yakubovich (éd.), *Provisional Annotation of the Lycian Corpus*, *eDiAna Project* en ligne [https://www.ediana/gwi/uni-muenchen.de/corpus.php, consulté le 07.09.2019].

*FGrH* = F. Jacoby (éd.), *Die Fragmente der griechischen Historiker*, Berlin, 1923-1930 ; Leiden, 1940-.

*SEG* = *Supplementum epigraphicum Graecum*.

*TL* = Kalinka 1901.

*TAM* = E. Kalinka, *Tituli Asiae Minoris*, vol. 2, *Tituli Lyciae: Linguis Graeca et Latina conscripti*, 1920-1944, Vindobonae.

### Sources

*DHA* supplément 22, 2021

- Allen T. (éd et trad.) (1917), *Homère. Odyssée*, Oxford.
- Chambray É., Flacelière R. (éd. et trad.) (1972), *Plutarque. Vies parallèles Cimon-Lucullus*, Paris.
- Lachenaud G. (éd. et trad.) (2011), *Dion Cassius, Histoire romaine, livres XXXVIII, XXXVIX et XL*, Paris.
- Mazon P. (éd et trad.) (1937), *Homère. Iliade*, Paris.
- Romilly J. de (éd. et trad.) (1962), *Thucydide. La Guerre du Péloponnèse, livre II*, Paris.
- Waltz P. (éd. et trad.) (1960), *Anthologie palatine. Livre VII, épigr. 1-363*, Paris.
- Weil R. (éd. et trad.) (1972), *Thucydide. La Guerre du Péloponnèse, livre VIII*, Paris.

### Études

- Adak M., Tüner Önen N., Şahin S. (2005), « Neue Inschriften aus Phaselis I », *Gephyra*, 2, p. 1-20.
- Adiego I.-X. (2014), « Las inscripciones plurilingües en Asia Menor: hacia una clasificación tipológica y un análisis funcional », dans W. Eck, P. Funke (éds), *Öffentlichkeit – Monument – Text. Akten: XIV Congressus Internationalis Epigraphiae Graecae et Latinae*, Berlin-Boston, p. 231-269.
- Adiego I.-X. (2007), *The Carian Language*, Leiden-Boston.
- Amandry P. (1950), *La Mantique apollinienne à Delphes, essai sur le fonctionnement de l'oracle*, Paris.
- Badian E. (1977), « A Document of Artaxerxes IV? », dans K. H. Kinzi (éd.), *Greece and the Eastern Mediterranean in Ancient History and Prehistory. Studies Presented to Fritz Schachermeyr on the Occasion of his Eightieth Birthday*, Berlin-New York, p. 40-50.
- Blomqvist J. (1982), « Translation Greek in the Trilingual Inscription of Xanthos », *Opuscula Atheniensia*, 14, p. 11-20.
- Blumenthal E. (1963), *Die altgriechische Siedlungskolonisation im Mittelmeerraum unter besonderer Berücksichtigung der Südküste Kleinasien*, Tübingen.
- Borchhardt J. (1968), « Dynastische Grabanlagen von Kadyanda », *Archäologischer Anzeiger*, 83, p. 174-238.
- Borchhardt J., Eichner H., Pesditschek M., Ruggendorfer P. (1997-1999), « Archäologisch-sprachwissenschaftliches Corpus der Denkmäler mit lykischer Schrift », *Anzeiger Österreichische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-Historische Klasse Wien*, 134/2, p. 11-96.
- Bousquet J. (1992), « Les inscriptions du Létôon en l'honneur d'Arbinas et l'épigramme grecque de la stèle de Xanthos » (chap. 2), dans H. Metzger (dir.), *Fouilles de Xanthos IX. La région nord du Létôon*, Paris, p. 155-199.
- Bousquet J. (1986), « Une nouvelle inscription trilingue à Xanthos ? », *Revue archéologique*, p. 101-106.
- Bousquet J. (1975), « Arbinas, fils de Gergis, dynaste de Xanthos », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 119/1, p. 138-150.

- Briant P. (1998), « Cités et satrapies dans l'empire achéménide : Xanthos et Pixôdaros », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 142, p. 305-347.
- Brixhe C. (2007), « Greek Translations of Lycian », dans A.-F. Christidis (éd.), *A History of Ancient Greek. From the Beginnings to Late Antiquity*, Cambridge, p. 924-934.
- Brixhe C. (1993), « Le grec en Carie et en Lycie au IV<sup>e</sup> siècle : des situations contrastées », dans C. Brixhe (éd.), *La Koiné grecque antique*, I, *Une langue introuvable ?*, Nancy, p. 59-82.
- Brixhe C. (1984), *Essai sur le grec anatolien au début de notre ère*, Nancy.
- Bryce T. R. (1986), *The Lycians I: The Lycians in Literary and Epigraphic Sources*, Copenhagen.
- Bryce T. R. (1983), « Political Unity in Lycia during the "Dynastic" Period », *Journal of Near Eastern Studies*, 42, p. 31-42.
- Carruba O. (1996a), « Neues zur Frühgeschichte Lykiens », dans F. Blakolmer, K. R. Krieger, F. Krininger (éds), *Fremde Zeiten. Festschrift für Jürgen Borchardt zum sechzigsten Geburtstag am 25. Februar 1996 dargebracht von Kollegen, Schülern und Freunden*, Wien, p. 25-39.
- Carruba O. (1996b), « Appendice lessicale. Istituzioni e monetazione epicorica nella "Confederazione licia" », dans N. Vismara (éd.), *Monetazione arcaica della Lycia III: Le prime emissioni del Wedri. Le serie di Ōa, delle città di Ōibānuwā (Simena), di Zagaba (Lagbe), di Zm̄uri (Limyra) e di Prl (Aperlai) e le emissioni federali di Ite et di Te*, Milano, p. 211-239.
- Childs W. A. P. (1981), « Lycian Relations with Persians and Greeks in the Fifth and Fourth Centuries Re-Examined », *Anatolian Studies*, 31, p. 55-80.
- Childs W. A. P. (1979), « The Authorship of the Inscribed Pillar of Xanthos », *Anatolian Studies*, 29, p. 97-102.
- Christiansen B. (2019), « Editions of Lycian Inscriptions not Included in Melchert's Corpus from 2001 », dans I.-X. Adiego, J. V. García Trabazo, M. Vernet, B. Obrador-Cursach, E. Martínez Rodríguez (éds), *Luwic Dialects and Anatolian. Inheritance and Diffusion*, Barcelona, p. 65-134.
- Christiansen B. (2009), « Typen von Sanktionsformeln in den lykischen Grabinschriften und ihre Funktionen », *Die Sprache*, 48, p. 44-54 [= R. Nedoma, D. Stifter (éds), \*h<sub>2</sub>nr. *Festschrift für Heiner Eichner*, Wiesbaden].
- Dardano P. (2015), « Le iscrizioni bilingui licio-greche nel loro contesto socio-storico: tipi e funzioni a confronto », *Studi e saggi linguistici*, 53/2, p. 207-226.
- Demargne P. (1960), « Le pilier inscrit de Xanthos », *Revue des Études Anciennes*, 62, p. 42-47.
- Demargne P. (1958), *Fouilles de Xanthos I. Les piliers funéraires*, Paris.
- Domingo Gygas M. (2001), *Untersuchungen zu den lykischen Gemeinwesen in klassischer und hellenistischer Zeit*, Bonn.
- Dönmez A., Schürr D. (2015), « Zum Agora-Pfeiler in Xanthos IV », *Kadmos*, 54, p. 119-149.
- Dupont-Sommer H. (1979), « L'inscription araméenne », dans M. Metzger, E. Laroche, A. Dupont-Sommer, M. Mayrhofer (dir.), *Fouilles de Xanthos VI. La stèle trilingue du Létôon*, Paris, p. 129-177.

- Dupont-Sommer H. (1974), « La stèle trilingue récemment découverte au Létôon de Xanthos : le texte araméen », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 118, p. 132-149.
- Fontenrose J. E. (1978), *The Delphic Oracle: its Responses and Operations with a Catalogue of Responses*, Berkeley-Los Angeles-London.
- Frei P. (1981), « Compte rendu de Metzger, H. et al. (dir.), *Fouilles de Xanthos VI. La stèle trilingue du Létôon* », *Bibliotheca Orientalis*, 38, p. 354-371.
- Garrett A. (1992), « Topics in Lycian Syntax », *Historische Sprachforschung*, 105, p. 200-212.
- Gusmani R. (1975), « In margine alla trilingue licio-greco-aramaica di Xanthos », *Incontri linguistici*, 2, p. 61-75.
- Hahn I. (1981), « Periöken und Periökenbesitz in Lykien », *Klio*, 63, p. 51-61.
- Hajnal I. (1995), *Der lykische Vokalismus, Methode und Erkenntnisse der vergleichenden anatolischen Sprachwissenschaft, angewandt auf das Vokalsystem einer Kleincorpusprache*, Graz.
- Hansen P. A. (1989), *Carmina Epigraphica Graeca II., Saeculi IV a.Chr.n.*, Berlin-New York.
- Hansen P. A. (1983), *Carmina Epigraphica Graeca I., Saeculorum VIII-V a.Chr.n.*, Berlin-New York.
- Heberdey R. (1898), « Eine zweisprachige Inschrift aus Lykien », *Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Institutes in Wien*, 1, p. 37-42.
- Hüllden O. (2006), « Überlegungen zum Totenkult der lykischen Dynastiezeit », dans M. Hutter, S. Hutter-Braunsar (éds), *Pluralismus und Wandel in den Religionen im vorhellenistischen Anatolien*, Münster, p. 65-78.
- Hyland J. (2018), *Persian Interventions: the Achaemenid Empire, Athens, and Sparta, 450-386 BCE*, Baltimore.
- Jeffery L. H. (1990), *The Local Scripts of Archaic Greece: a Study of the Origin of the Greek Alphabet and its Development from the Eighth to the Fifth Centuries B.C.*, Oxford [revised edition with a supplement by A. W. Johnston].
- Kalinka E. (1901), *Tituli Asiae Minoris*, vol. 1, *Tituli Lyciae: Lingua Lycia conscripti*, Vindobonae.
- Keen A. G. (1998), *Dynastic Lycia. A Political History of the Lycians and their Relations with Foreign Powers c. 545-362 B.C.*, Leiden-New York-Köln.
- Keen A. G., Hansen M. H. (2004), « Lykia », dans M. H. Hansen, T. H. Nielsen (éds), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford-New York-Auckland, p. 1138-1143.
- Laroche E. (1979), « L'inscription lycienne », dans M. Metzger, E. Laroche, A. Dupont-Sommer, M. Mayrhofer (dir.), *Fouilles de Xanthos VI. La stèle trilingue du Létôon*, Paris, p. 49-127.
- Laroche E. (1974), « La stèle trilingue récemment découverte au Létôon de Xanthos : le texte lycien », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 118, p. 115-125.
- Le Roy Chr. (1989), « Aspects du plurilinguisme dans la Lycie antique », dans C. Bayburtluoğlu (éd.), *Akurgal'a Armağan – Mélanges Ekrem Akurgal*, 2, Ankara, p. 217-226.



- Lotz H. (2017), « Xerēi, der Errichter des Inschriftenpfeilers von Xanthos », *Kadmos*, 56, p. 139-172.
- Melchert H. C. (à paraître), « Bilingual Texts in First-Millennium Anatolia », dans A. Payne, Š. Velhartická, J. Wintjes (éds), *Beyond All Boundaries: Anatolia in the First Millennium BC*, Leuven.
- Melchert H. C. (2018), <http://www.achemenet.com/dotAsset/6fb8153b-1573-49f5-bb61-ef87a2d71c72.pdf> [*The Trilingual Inscription of the Létôon, Lycian Version* en ligne, consulté le 07.09.2019].
- Melchert H. C. (2014), s. v. « Greek and Lycian », dans G. K. Giannakis (dir.), *Encyclopedia of Ancient Greek Language and Linguistics*, Leiden-Boston, p. 67-70.
- Melchert H. C. (2004), *A Dictionary of the Lycian Language*, Ann Arbor-New York.
- Melchert H. C. (2003), « The Dialectal Position of Lycian and Lydian within Anatolian », dans M. Giorgeri, M. Salvini, M.-C. Trémouille (éds) *Licia e Lidia prima dell'ellenizzazione*, Roma, p. 265-272.
- Melchert H. C. (2001), <https://linguistics.ucla.edu/people/Melchert/lyciancorpus.pdf> [*Lycian corpus* en ligne].
- Melchert H. C. (1999), « Once More on the Conclusion of the Lycian Trilingual of the Létôon », *Historische Sprachforschung*, 112, p. 75-77.
- Merlin S., Pisaniello V. (2019), « Linguistic Strategies in Filiation Formulas: Data from Lycian-Greek Bilingual Texts », *Incontri linguistici*, 42, p. 89-108.
- Metzger H. (1979), « L'inscription grecque », dans M. Metzger, E. Laroche, A. Dupont-Sommer, M. Mayrhofer (dir.), *Fouilles de Xanthos VI. La stèle trilingue du Létôon*, Paris, p. 30-48.
- Metzger H. (1974), « La stèle trilingue récemment découverte au Létôon de Xanthos : le texte grec », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 118, p. 82-93.
- Metzger H. (1972), *Fouilles de Xanthos IV. Les céramiques archaïques et classiques de l'acropole lycienne*, Paris.
- Metzger M., Laroche E., Dupont-Sommer A., Mayrhofer M. (dir.) (1979), *Fouilles de Xanthos VI. La stèle trilingue du Létôon*, Paris.
- Mørkholm O., Neumann G. (1978), *Die lykischen Münzlegenden*, Göttingen.
- Müseler W., Schürr D. (2018), « Zur Chronologie in den Inschriften auf dem Agora-Pfeiler von Xanthos (TL 44), den betroffenen Dynasten und ihren Münzen », *Klio*, 100/2, p. 381-406.
- Neumann G. (2007), *Glossar des Lykischen*, Wiesbaden.
- Neumann G. (1998), « Zur Trilingue vom Letoon: Der letzte Staz der lykischen Version », dans J. Jasanoff, H. C. Melchert, L. Oliver (éds), *Mír curad. Studies in Honor of Calvert Watkins*, Innsbruck, p. 513-520.
- Neumann G. (1979), *Neufunde lykischer Inschriften seit 1901*, Wien.
- Neumann G., Zimmermann M. (2003), « Die lykischen Götter der Agora. Neulesung der griechisch-lykischen Bilingue TL 72 A-B in Kyaneai », dans F. Kolb (éd.), *Lykische Studien 6. Feldforschung*

- auf dem Gebiet der Polis Kyaneai in Zentrallykien, Bericht über die Ergebnisse der Kampagnen 1996 und 1997, Bonn, p. 187-192.
- Parke H. W., Wormell D. E. (1956), *The Delphic Oracle*, Oxford.
- Petrovic A. (2016), « Epigrammatic Contests, *Poeti vaganti*, and Local History », dans R. L. Hunter, I. Rutherford (éds), *Wandering Poets in Ancient Greek Culture: Travel, Locality and Pan-Hellenism*, Cambridge, p. 195-216.
- Picard O. (1980), *Les Grecs devant la menace perse*, Paris.
- Réveillac F. (2018), *Contact linguistique et emprunts onomastiques entre grec et lycien : apports à la phonétique et à la morphologie, thèse de doctorat dirigée par M. Egetmeyer et soutenue le 23 novembre 2018, Sorbonne-Université, Paris.*
- Rieken E. (2017), « The Dialectology of Anatolian », dans J. Klein, B. Joseph, M. Fritz (éds) *Handbook of Comparative and Historical Indo-European Linguistics: An International Handbook*, Berlin-Boston, p. 298-308.
- Rutherford I. (2002), « Interference or Translationese? Some Patterns in Lycian-Greek Bilingualism », dans J.-N. Adams, M. Janse, S. Swain (éds), *Bilingualism in Ancient Society. Language Contact and the Written Text*, Oxford, p. 197-219.
- Ruzicka S. (1992), *Politics of a Persian Dynasty: the Hecatomnids in the Fourth Century B.C.*, Norman Oklahoma.
- Schürr D. (2020), « Auf Wassersuche in Anatolien », dans M. Fritz, T. Kitazumi, M. Veksina (éds), *Maiores philologiae pontes. Festschrift für Michael Meier-Brügger zum 70. Geburtstag*, Ann Arbor-New York, p. 244-258.
- Schürr D. (2008), « Zur Rolle der lykische Mindis », *Kadmos*, 47, p. 147-170.
- Schürr D. (1997), « Nymphen von Phellos », *Kadmos*, 36, p. 127-140.
- Seyer M. (2006), « Überlegungen zur Chronologie lykischer Felsgräber aus klassischer Zeit », dans K. Dörtlük, B. Varkivanç, T. Kahya, J. des Courtils, M. D. Alparslan, R. Boyraz (éds), *III. Likya Sempozyumu 07-10 Kasım 2005, Antalya - The IIIrd Symposium on Lycia 07-10 November 2005, Antalya*, Antalya, p. 719-734.
- Seyer M. (2003), « Archäologisch-sprachwissenschaftliches Corpus der Denkmäler mit lykischer Schrift », *XXI. Anıtsırma Sonuqları Toplantısı*, p. 43-52.
- Sokolowski F. (1955), *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris.
- Starke F. (1997), « Troia im Kontext des historisch-politischen und sprachlichen Umfeldes Kleinasiens im 2. Jahrtausend », *Studia Troica*, 7, p. 447-487.
- Starke F. (1982), « Die Kasusendungen der luwischen Sprachen », dans J. Tischler (éd.), *Serta Indogermanica. Festschrift für Günter Neumann zum 60. Geburtstag*, Innsbruck, p. 407-425.
- Storme B. (2014), « The Beginning of the Lycian and Greek Versions of the Létöon Trilingual: Syntax and Semantics », *Historische Sprachforschung*, 127, p. 125-140.

- Thonemann P. (2009), « Lycia, Athens, and Amorges », dans J. Ma, N. Papazarkadas, P. Parker (éds), *Interpreting the Athenian Empire*, London, p. 166-194.
- Wörrle M. (1991), « Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens IV: Drei griechische Inschriften aus Limyra », *Chiron*, 21, p. 387-417.
- Yakubovich I. (2017), « The Country called 'Country' in Classical Lycia », exemplier de l'atelier « Toponymie et géographie historique de l'Anatolie » tenu à Louvain-la-Neuve le 27 juin 2017.
- Yakubovich I. (2010), *Sociolinguistics of the Luvian Language*, Leiden-Boston.
- Zimmermann M. (1992), *Untersuchungen zur historischen Landeskunde Zentrallykiens*, Bonn.